



## La nouvelle géographie communale et intercommunale du département de l'Eure

**A**u sein de la région ayant connu l'évolution la plus forte de son paysage communal, le département de l'Eure a vu se créer 29 communes nouvelles sur son territoire depuis deux ans. Hormis deux cas correspondant au regroupement d'une quinzaine de communes anciennes, la grande majorité des communes nouvelles est de petite taille. Le paysage intercommunal est plus largement modifié, avec le passage de 33 à 13 EPCI à fiscalité propre.

Jérôme Follin, Thibaut Louza (Insee Normandie)

L'évolution récente du contexte règlementaire des collectivités territoriales s'est traduite par des modifications significatives du paysage communal et intercommunal dans les territoires. Avec 144 communes nouvelles créées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Normandie est la région qui a connu les évolutions les plus nombreuses (près de 30 % des créations enregistrées en France métropolitaine).

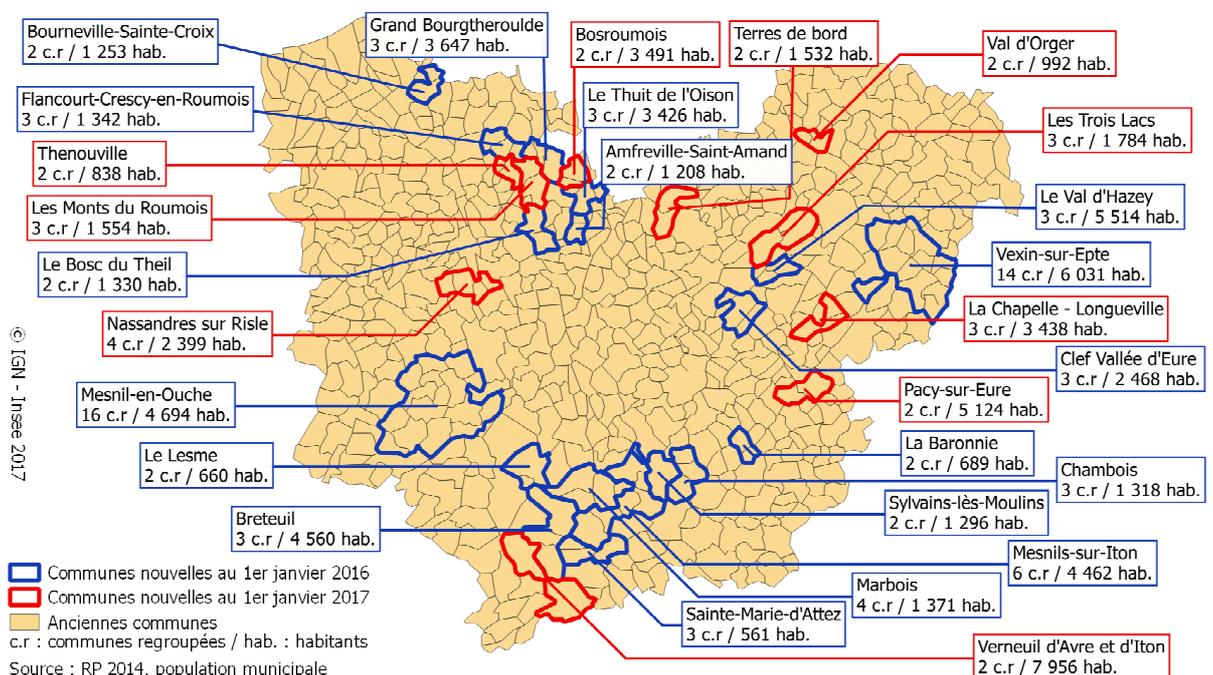
Dans le département de l'Eure, 29 communes nouvelles se sont mises en place : 18 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et 11 au 1<sup>er</sup> janvier

2017. Ces nouvelles collectivités résultent du regroupement de 103 anciennes communes. Le nombre de communes du département est ainsi ramené à 601 contre 675 il y a deux ans.

Dans la très grande majorité des cas (24 créations sur 29), les regroupements portent sur un nombre très limité d'anciennes communes (2 ou 3). Seules deux communes nouvelles se distinguent fortement par l'ampleur du regroupement qu'elles représentent : « Mesnil-en-Ouche » rassemble 16 anciennes communes et « Vexin-en-Epte » en regroupe 14.

### 1 29 communes nouvelles dans le département de l'Eure, nées du regroupement de 103 communes anciennes

Communes nouvelles créées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le département de l'Eure



Jusqu'en 2016, le département de l'Eure était couvert par 33 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dont trois communautés d'agglomération (CA) et trente communautés de communes (CC). La loi « NOTRe » porte la taille minimale des EPCI (sauf cas particuliers) à 15 000 habitants. Dans le département, 18 EPCI se situaient au-dessous de ce seuil (dont deux à moins de 5 000 habitants).

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, 13 EPCI composent le nouveau paysage intercommunal eurois. Seulement quatre d'entre eux n'ont pas été modifiés, la CA Seine-Eure et les CC du Pays de Conches, du Pays du Neubourg et d'Eure-Madrie-Seine. Les dix autres résultent du regroupement d'anciennes structures. La CA Evreux Portes de Normandie s'étend et reste l'établissement intercommunal le plus peuplé (101 926 habitants). Rassemblant entre 3 et 5 anciens EPCI, les CC de Normandie Sud Eure, de Bernay Terres de Normandie, de Roumois Seine et la CA Seine Normandie Agglomération sont maintenant les structures intercommunales euroises les plus étendues. Les trois CC les moins peuplées du département (environ 18 000 habitants) sont celles de Lieuvain Pays d'Auge, du Pays de Conches et du Pays du Neubourg. Dans une situation originale, la CC du Pays de Honfleur-Beuzeville est répartie de façon équilibrée entre les départements de l'Eure et du Calvados (siège à Honfleur). ■

## Cadre réglementaire

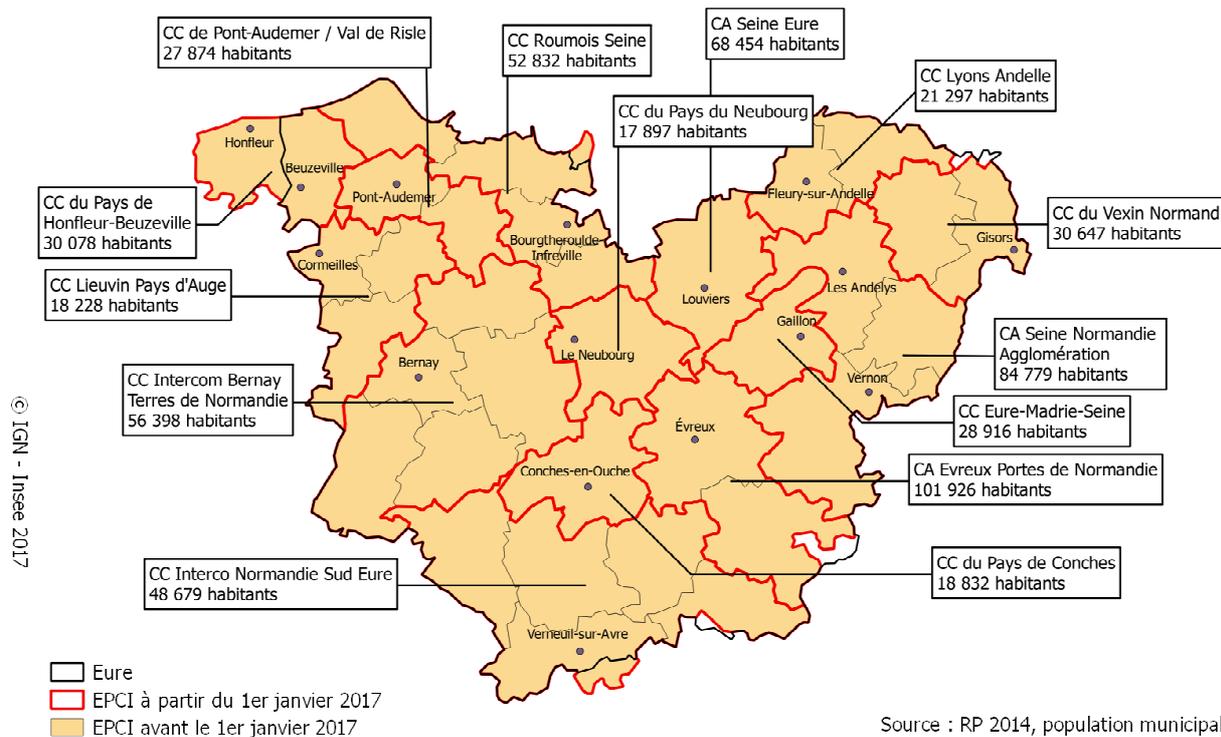
La création de **communes nouvelles** a été prévue par la loi du 16 décembre 2010 de réforme territoriale afin de permettre une fusion plus simple des communes et de mieux lutter contre l'émiettement communal. Peu utilisé à ses débuts, le dispositif a été aménagé par la loi du 16 mars 2015 pour conserver un rôle plus significatif aux conseillers municipaux des anciennes communes. Celles-ci peuvent conserver un statut de **commune déléguée**, avec un maire délégué élu par le conseil municipal de la commune nouvelle.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (soit à partir du millésime 2014), l'Insee établit les **populations légales** pour les communes nouvelles, tout en continuant à communiquer les populations municipales des communes déléguées.

La loi du 7 août 2015, dite loi « NOTRe » (Nouvelle organisation territoriale de la République), vise notamment à rationaliser l'organisation territoriale en incitant les **regroupements de collectivités à fiscalité propre**. Afin de préfigurer les contours de ces regroupements, la loi a prescrit, pour le 31 mars 2016 au plus tard, l'établissement de **nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale**. Arrêtés par les préfets de département, les schémas intègrent des procédures de consultation des collectivités concernées par les regroupements. Les arrêtés de fusion ont été adoptés au plus tard le 31 décembre 2016, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## 2 Le département de l'Eure passe de 33 à 13 EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2017

EPCI à fiscalité propre avant et après le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le département de l'Eure



**Insee Normandie**  
5, rue Claude Bloch  
BP 95137  
14024 CAEN Cedex

**Directeur de la publication :**  
Daniel Brondel

**Rédacteur en chef :**  
Maryse Cadalanu

**Attachés de presse :**  
Martine Chéron (Rouen)  
Tél : 02.35.52.49.75  
Philippe Lemarchand (Caen)  
Tél : 02.31.45.72.88

Crédit photo : ©H. Sentucq-panoram-art.com  
ISSN : 2493-7339  
©Insee 2017

## Pour en savoir plus

- « La nouvelle géographie communale et intercommunale du département du Calvados / de la Manche / de l'Orne / de la Seine-Maritime », Insee Flash Normandie n°31 / n°33 / n°34 / n°35, février 2017
- « Dans l'Eure, un dynamisme démographique porté à la fois par le solde naturel et le solde migratoire », Insee Flash Normandie n°24, janvier 2017
- « 1 266 EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 », Bulletin d'information statistique de la DGCL, n°113, janvier 2017
- Composition communale des EPCI et données de référence : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales>



**Insee**  
Mesurer pour comprendre